La Charte de la Laïcité

Pourquoi une Charte ?

Une "Charte de la laïcité" voulue par Vincent Peillon, sera désormais affichée dans tous les établissements scolaires publics en France pour rappeler notamment aux élèves l'interdiction de porter tout signe religieux ostensible* ou de s'opposer à un enseignement au nom de leurs convictions religieuses.

Ce rappel au droit, décliné en 15 articles, souligne en préambule que "la Nation confie à l'Ecole la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République", sur les fondements de la Constitution, de la Déclaration des droits de l'Homme et de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Que prévoit la Charte ?

La République est laïque. La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

1. La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2. La République laïque organise **la séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

3. La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4. La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant **la liberté de chacun** avec **l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5. La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

6. La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7. La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8. La laïcité permet l'exercice de **la liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9. La laïcité implique **le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit **l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10. **Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11. **Les personnels ont un devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

12. **Les enseignements sont laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13. Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14. Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité**. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.**

15. Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

Vincent Peillon dévoile la charte de la laïcité à l'école le 9 septembre 2013 à La Ferté-sous-Jouarre.

Vincent Peillon né le 7 juillet 1960 à Suresnes (Hauts-de-Seine), est un homme politique français.

Député européen et membre dirigeant du Parti socialiste (PS). Il est nommé ministre de l'Education nationale le 16 mai 2012 dans le gouvernement Ayrault.

Vocabulaire

Ostensible :
Que l'on ne cache pas ou que l'on désire montrer

Laïcité :
Conception et organisation de la société fondée sur la séparation de l'Église et de l'État et qui exclut les Églises de l'exercice de tout pouvoir politique ou administratif, et, en particulier, de l'organisation de l'enseignement. (Le principe de la laïcité de l'État est posé par l'article 2 de la Constitution française de 1958.)

1 | La France est **une République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise **la séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE

3 | La laïcité garantit **la liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire.** Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant **la liberté de chacun** avec **l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 | La laïcité permet l'exercice de **la liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique **le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit **l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du **respect** et de la compréhension de l'autre.

10 | **Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | **Les personnels ont un devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

L'ÉCOLE EST LAÏQUE

12 | **Les enseignements sont laïques.** Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**.
Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.**

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère éducation nationale

www.pass-education.fr

Nom : _____	Date : _____

La Charte de la Laïcité

1/ Recherche dans le dictionnaire la définition du mot Charte ?

_____

2/ Qui a instauré cette Charte ? Qui est-il ?

_____

3/ Dans quel but, cette Charte a-t-elle été créé ?

_____

4/ A qui est destiné cette charte ? Où pourra-t-on la lire ?

_____

5/ Donne quelques exemples de signes religieux ostensibles.

_____

6/ Depuis quand, la religion est-elle séparée de l'état ?

_____

7/ Barre les affirmations fausses.

- J'ai le droit de porter une croix en pendentif pour aller à l'école.
- J'ai le droit de venir en jupe à l'école.
- J'ai le droit d'avoir une bible dans mon cartable.
- L'histoire des religions est enseignée à l'école.
- On ne montre plus d'églises, de synagogues ou de mosquées dans les cours d'histoire.

8/ Explique l'article 13 de la charte.

_____

_____

9/ Explique l'article 14.

_____

_____

9/ Que penses-tu de cette charte ? Est-elle utile à tes yeux ?

_____

_____

La Charte de la Laïcité - Correction

1/ Recherche dans le dictionnaire la définition du mot Charte ?

Texte qui énonce les grands principes ou qui fixe le règlement d'une organisation.

2/ Qui a instauré cette Charte ? Qui est-il ?

C'est le ministre de l'éducation Nationale, Vincent Peillon qui l'a instaurée.

3/ Dans quel but, cette Charte a-t-elle été créé ?

Cette charte a été créée pour remettre en avant les principes de la laïcité à l'école de la république.

4/ A qui est destiné cette charte ? Où pourra-t-on la lire ?

Elle est essentiellement destinée à tous les élèves de France. Elle sera affichée dans tous les établissements scolaires de France.

5/ Donne quelques exemples de signes religieux ostensibles.

Cela peut aller de la croix, l'étoile en pendentif au foulard porté par les musulmans ou la Kippa.

6/ Depuis quand, la religion est-elle séparée de l'état ?

Entre 1880 et 1905 les républicains entreprennent de séparer l'état de la religion. C'est en 1905 qu'une loi prévoit de séparer l'église de l'état.

7/ Barre les affirmations fausses.

- ~~J'ai le droit de porter une croix en pendentif pour aller à l'école.~~
- J'ai le droit de venir en jupe à l'école.
- J'ai le droit d'avoir une bible dans mon cartable.
- L'histoire des religions est enseignée à l'école.
- ~~On ne montre plus d'églises, de synagogues ou de Mosquées dans les cours d'histoire~~.

8/ Explique l'article 13 de la charte.

Aucun élève ne peut refuser une activité, un cours, ou des règles à l'école sous prétexte que sa religion l'interdit.

9/ Explique l'article 14.

Aucun élève ne peut porter de signe révélant son appartenance religieuse, à l'école.

9/ Que penses-tu de cette charte ? Est-elle utile à tes yeux ?

_____

_____